Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260904-D20260909-DE

COMMUNE de SAINT-MALO DE BEIGNON

Département du Morbihan

Séance du 4 septembre 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 4 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MALO DE BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène HERRY, Maire.

Date de la convocation : 27 août 2026

PRESENTS : Cécile DERAMOND, Corinne FARGUES, Jean-Paul FERCHAUD, Lydia GILLES, Pierre-Yves HERBERT, Marie-Hélène HERRY, Loïc LAVAREC, Jérôme MANSEAU, Adrien MEINARD, Florence NASSOY, Marie-Hélène NEVES, Eloïse OUFEROUKH, Laurence PESLIER, Bastien VIEUVILLE
ABSENTS EXCUSÉS : Tugdual GATTÉ (pouvoir à Pierre-Yves HERBERT)
ABSENTS : sans objet

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Jean-Paul FERCHAUD est nommée secrétaire de séance.

Rénovation Médiathèque : remplacement à neuf du bardage – demande de subventions D 2026-09-09

La médiathèque de la commune est bardée sur sa totalité de bois. Elle souffre de dommages avec infiltrations d'eau sur sa partie centrale et le bois est notablement abimé sur la majeure partie des façades. Après étude, il a été révélé que le bardage n'a pas été réalisé dans les règles de l'art sans possibilité pour la commune au vu du temps qui s'est écoulé de pouvoir faire un recours.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du besoin de travaux plus conséquents qu'initialement mis au budget. Il avait été envisagé lors de l'inscription au budget 2026 de faire des travaux à hauteur de 15 000 € HT avec demande de subventions parallèlement, notamment de PST attribué sous condition par le conseil départemental. Au vu des premiers devis réalisés qui se montent à plus de 50 000 € et au vu de l'intérêt de l'équipement pour la commune qui propose outre de nombreux ouvrages en termes de lecture publique, une offre de prêt de CD, DVD et un véritable espace ludothèque ainsi qu'une salle culturelle utilisée par deux associations régulièrement à raison de 3 à 4 soirs par semaine pour l'une et d'une après-midi par mois pour l'autre et d'autres plus ponctuellement pour des Assemblées Générales notamment. Cette même salle culturelle étant également utilisée pour des expositions ou des animations communales ponctuelles, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de son souhait de faire des demandes de subvention auprès de l'Etat (préfecture) au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2027 ou autres dotations appropriées ainsi qu'une demande de subvention auprès du conseil départemental du Morbihan au titre du PST pour 2026.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour des devis, certains sont en attente. Des options esthétiques et durables ont été proposées, notamment avec usage de bac acier imitation bois ou en aluminium. L'avis de l'architecte des bâtiments de France sera requis. Il déterminera le choix pour l'un ou l'autre des matériaux.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260904-D20260909-DE

Les membres du conseil municipal approuvent le projet et soutiennent Madame le Maire dans sa recherche de subventions afin de faire aboutir ce projet prêt et urgent au vu des infiltrations d'eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ce projet est validé par le conseil municipal qui prend acte des demandes de subventions qui vont être faites et les soutiennent.

Le Maire,
Marie-Hélène HERRY

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul FERCHAUD

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal